



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Projets de règlement 664-1, 666-11 et 677-2 Plan d'urbanisme, Zonage et Permis et certificats

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. C-19.1, art. 126)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, le conseil municipal de L'Île-Perrot a adopté les projets de règlement suivants :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 664-1 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 664 afin d'assurer la concordance au règlement numéro 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 666-11 modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin d'assurer la concordance au règlement numéro 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 677-2 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 677 afin d'assurer la concordance au règlement numéro 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Ces projets de règlement ont pour but de modifier respectivement le Plan d'urbanisme, le Règlement de zonage et le Règlement sur les permis et certificats afin d'assurer la concordance au règlement numéro 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets aura lieu **le 4 août 2020 à 19 h** dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot au 110, boulevard Perrot.

En conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049, toute personne peut transmettre par écrit ses commentaires ou questions relativement à ces projets de règlement, et ce, jusqu'au 4 août 2020 à 19 h, par l'une ou l'autre des manières suivantes :

- Par la poste ou en personne, durant les heures d'ouverture, à l'adresse suivante : 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1
- Par courriel, à l'adresse suivante : questioncm@ile-perrot.qc.ca

Au cours de l'assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer **exclusivement** à ces sujets.

Comme il s'agit de règlements de concordance adoptés en vertu de l'article 58 de la *Loi*, ceux-ci ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Ces projets peuvent être consultés à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 20 juillet 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière